



Six Fours les Plages, le 5 janvier 2022

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
drh@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
N/Réf. : JSV/BP.2022 .51

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)
GARDE CHAMPETRE

POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE

STATUT : Catégorie C

Quotité de temps de travail : Temps complet (36h) - **Fonctionnement** : 24/24 et 7j/7

DESCRIPTION DU POSTE :

Exécuter, sous l'autorité du Maire des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, de la protection des espaces naturels.
Rechercher et constater les infractions aux lois et règlements relevant de sa compétence.

Sous l'autorité du Directeur de la Police Municipale, vous serez chargé(e) de renforcer l'autorité et l'action des policiers municipaux. Vous participerez à créer un climat sécurisant pour les administrés, et à dissuader les actes de délinquance ou mal intentionnés.

PROFIL RECHERCHE :

Garde Champêtre, titulaire (mutation), ou lauréat de concours inscrit sur liste d'aptitude, ou par voie de détachement.

ACTIVITES ET COMPETENCES TECHNIQUES :

Surveillance et prévention de la police de l'environnement
Recherche et constat des infractions relevant de la police de l'environnement et des pouvoirs de police du Maire.
Rédaction d'écrits professionnels et de comptes rendus d'activité.

Conditions générales :

Rythme de travail très variable, en fonction des événements
Obligation de formation initiale
Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public et des relations avec le public
Agrément délivré par le procureur de la République et assermentation nécessaires
Aptitude personnelle au port d'arme. Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoires.

Facteurs de pénibilité :

Travail seul, parfois en équipe, présence tous temps à l'extérieur
Horaires irréguliers, avec amplitude variable (nuits, week-ends, jours fériés, régime d'astreinte possible)

Bonne condition physique, très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations avec risques forts de tensions (physiques et psychologiques); travail isolé.

Facteurs de risques professionnels :

Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes :

Contraintes physiques marquées
Environnement physique agressif
Rythmes de travail.

Relations fonctionnelles :

Contacts directs et quotidiens avec la population
Relations permanentes avec l'ensemble des services de la collectivité et éventuellement de la Métropole, des services de police municipale des communes limitrophes
Coopération avec les autres services de sécurité d'incendie et de secours, de la sécurité civile, judiciaires, de la police nationale, de la gendarmerie, des services déconcentrés de l'État.

Moyens techniques particuliers :

Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès verbaux, rapports, Procès-verbal Électronique, main courante, etc.)
Matériel spécialisé (radar, signalétique, moyens photos et vidéoprotection, éthylotests, matériels de mesure et de prélèvement)
Véhicule de service, armement possible (catégories B-1°, D-2°) et équipements de protection individuelle.

Spécialisations :

Selon les conditions d'assermentation, de formation et d'habilitation, spécialisations possibles en matière de lutte contre le bruit, de police de l'eau, de code de l'urbanisme, de protection des espaces naturels
Agent de police judiciaire adjoint :

Article 21 du Code Procédure Pénale pour les missions définies par le livre VI du Code pénal

Articles R521-1 à D522-3 pour les missions définies par le Livre V, Titre II du Code de la Sécurité Intérieure

Article 25 n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes modernes.

SAVOIR-FAIRE :

Surveillance et prévention territoire communal
S'approprier son territoire d'intervention
Vérifier, lors de tournées sur le terrain, l'application des règles de sécurité, de tranquillité à l'ordre public et de protection des milieux naturels
Informers préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire, les lois et règlements de sa compétence
Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public
Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien de l'ordre public
Assurer la diffusion des arrêtés municipaux et des actes officiels
Recherche et constat des infractions relevant de la police de l'environnement et des pouvoirs de police du maire
Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et s'informer des suites apportées
Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
Relever les identités et les infractions
Qualifier et faire cesser les infractions
Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire
Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
Réaliser des enquêtes administratives

Transmettre des procès-verbaux
Rédaction d'écrits professionnels et de comptes rendus d'activité
Rendre compte à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
Participer à la rédaction des arrêtés municipaux
Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs et judiciaires
Dialoguer, être à l'écoute de publics divers
Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller
Orienter les personnes vers les services compétents
Développer l'information et le dialogue auprès de la population
Participer à des réunions d'information et de concertation.

SAVOIRS SOCIO-PROFESSIONNELS :

Pouvoirs de police ou du maire et compétences spécifiques des autres services de la collectivité et des administrations partenaires
Acteurs et intervenants de la sécurité, de la prévention et de l'environnement
Textes législatifs, règlements et codes relevant des compétences de la ou du garde de champêtre
Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles
Droits fondamentaux des personnes
Techniques de neutralisation des animaux dangereux
Techniques de communication, de gestion de conflits, de médiation
Techniques d'intervention
Techniques de recueil d'information, de recherche et de constatation des délits et contraventions
Procédures administratives et judiciaires
Fonctionnement des régies de recette communale, intercommunale et d'État

SAVOIRS GÉNÉRAUX :

Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
Événements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention
Fonctionnement des administrations et établissements publics
Instances, processus et circuits décision de la collectivité
Techniques de recueil et de diffusion d'informations
Techniques et outils de communication
Fonctionnement et attributions principales des services publics

Conditions d'exercice :

Soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formations initiale et continue (FIA/FCO),
Autorisation délivrée par la Préfecture pour le port d'arme létale (FPA),
Être titulaire de la formation et autorisation délivrée du bâton de défense et/ou matraque télescopique,
Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées/ Week end/ jours fériés/événements exceptionnels),
grande disponibilité,
Services décalés en fonction des circonstances,
Bonne condition physique, aucune contre indication pour les vacations de nuit,

Le comportement :

Ponctuel, discret, correct et attentif.
Respect de la hiérarchie et d'autrui.
Maîtrise de soi.
Savoir se remettre en question.

Les compétences :

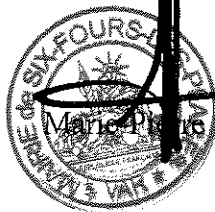
Travail en équipe et à des horaires décalés.
Disponibilités et rigueur.
Analyser, mettre en œuvre, rédiger, informer, rendre compte, prendre des initiatives.
Dynamisme, écoute, adaptation.

DELAIS POUR POSTULER :

- avant le 15 février 2022 poste à pourvoir le 1er avril 2022
- Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation)+ (si statutaire) 3 derniers arrêtés de position administrative et fiche sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Marie-Pierre SERALTA.